

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2014

Date de la convocation : 28 novembre 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Jean Charles MOURLOT (Suppléant), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Daniel DUBOURG (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Jean FAVORY (Suppléant), Monsieur Frédéric BROUARD (Titulaire), Monsieur Régis PUJOL (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Christian MUR (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20141215_006
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
« PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20141215_006
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
« PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget annexe « Prestation de Services Numériques », il y a lieu de procéder aux réajustements suivants :

- Ajustement des crédits afin de rembourser au budget principal les coûts en ressources humaines liés au suivi du projet des services numériques sur devis.
 - article 6215 (personnes affectés) : + 5 000 euros
 - article 2051 (concessions et droit similaires) : - 5 000 euros
- Amortissement dans l'année (prorata temporis) des certificats électroniques (opérations d'ordre) :
 - article 6811 (dotation aux amortissements) : +1 000 euros
 - article 28051 (amortissement des immobilisations) : + 1 000 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote du Budget Primitif 2013 en date du 6 février 2014,

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

- 0 euros en section d'exploitation,
- - 5 000 euros en section d'investissement.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver cette décision modificative n°1 du budget annexe « Prestation de Services Numériques ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le La Présidente,
A. Badaup, le 15/12/14.....
Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES : Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire
A. Badaup, le 11/12/2014

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le